Grille des cotisations d'adhésion et redevances

Association Merci les Algues!

DEMANDE D'ADHESION

Chaque demande d'adhésion doit être adressée au Conseil d'Administration et doit être motivée et transmise via le formulaire de demande d'adhésion.

Le bureau de l'association étudie les demandes et évalue leur pertinence ;

Le bureau peut émettre trois types d'avis auxquels le postulant doit obligatoirement se ranger :

- Avis favorable à l'adhésion
- Avis défavorable à l'adhésion
- Complément d'information nécessaire préalablement à l'adhésion

Les demandes d'adhésions qui comportent un avis favorable du Bureau sont présentées au vote du Conseil d'Administration qui se réunie 4 fois par année.

COTISATION A L'ADHESION

Chaque candidature d'adhésion validée par le conseil d'administration sera formalisée par le paiement de la cotisation d'adhésion, celle-ci dépendra :

- du collège d'appartenance
- de la taille de l'entreprise (Chiffre d'Affaires de l'année précédente)
- du type de structure adhérente (entreprise, association, particulier, etc.)

REDEVANCES

L'entreprise souhaitant utiliser la marque Merci les Algues! devra présenter lors de sa demande d'adhésion à l'association Merci les Algues! une estimation de la nature et des volumes des produits commercialisés par la marque Merci les Algues! (cf. Déclaration annuelle).

L'entreprise adhérente s'engage à adresser à l'association Merci les Algues!, à la fin de chaque année civile N et au plus tard le 31 janvier de l'année N+1, la nature et les volumes réels de produits commercialisés avec la marque Merci les Algues!. Ces redevances s'adressent uniquement pour le 1er maillon de transformation des produits.



Cotisations

Cottstatoris		
Collège	Rang	Adhésion annuelle (HT)
Scientifiques, académiques et institutionnel	Inscription individuelle	30€
	Organisme de recherche, Université ou institution	500€
Récolteurs et fournisseurs de solutions à base d'algues	Entreprises de plus de 100m€ :	3 000€
	Entreprises de 50 à 100 M€ :	2 000€
	·	1500€
	Entreprises de 10 à 50 M€ :	
	Entreprises de 5 à 10 M€ :	1000€
	Entreprises de 1 à 5 M€:	750€
	Entreprises de moins de 1 M€:	500€
Fabricants et organismes stockeurs	Entreprises de plus de 100m€ :	3 000€
	Entreprises de 50 à 100 M€ :	2 000€
	Entreprises de 10 à 50 M€ :	1500€
	<u> </u>	
	Entreprises de 5 à 10 M€ :	1000€
	Entreprises de 1 à 5 M€:	750€
	Entreprises de moins de 1 M€:	500€
Agriculteurs	Agriculteur	30€
	Agriculteur(s) pris en charge par la filière	15€
	Association ou groupement d'agriculteurs	500€
	Agriculteur transformateur (>1m€):	750€
	Agriculteur transformateur (jusqu'à 1M€):	250€
	Groupement d'agriculteurs transformateurs (> 1M€):	750€
	Groupement d'agriculteurs transformateurs (jusqu'à 1M€):	500€
	Entreprises de plus de 100 M€ :	3 000€
Transformateurs	Entreprises de 50 à 100 M€ :	2 000€
	Entreprises de 10 à 50 M€ :	1500€
	Entreprises de 5 à 10 M€ :	
	Entreprises de 1 à 5 M€:	1 000€ 750€
	Entreprises de mains 1 M€	
	·	250€
	Distributeur régionaux	500€
	Distributeur nationaux	2 000€
Distributeurs	Enseigne de distribution	500€
et Restaurateurs, traiteurs	Moins de 100 couverts/jours	100€
	De 100 à 1000 couverts/jours	250€
	De 1000 à 10 000 couvert/jour	500€
	Plus de 10 000 couverts/jour	750€
Consommateurs et citoyens	Inscription individuelle	Engagement libre à discrétion ou proposition à 30 €
	Inscription collective	500€

Redevances

Collège	Rang	Pourcentage %
Fournisseurs de solutions à base d'algues	CA MLA de plus de 100 M€	0,10%
	CA MLA de 30 à 100 M€	0,20%
	CA MLA de 10 à 30 M€	0,25%
	CA MLA de 1 à 10 M€	0,30%
	CA MLA de moins de 1 M€	0,50%
Transformateurs (lère transformation)	CA MLA de plus de 50 M€	0,15%
	CA MLA de 30 à 50 M€	0,20%
	CA MLA de 10 à 30 M€	0,25%
	CA MLA de 1 à 10 M€	0,30%
	CA MLA de moins de 1 M€	0,50%
Agriculteurs de moins de 1M€	CA MLA de moins de 1 M€	0,50%